

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1906)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Feuilleton du Pays du dimanche : Honneur pour Honneur  
**Autor:** Stéphane, Marie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256269>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du

# LE PAYS

Pays du dimanche

à  
Porrentruy

TELEPHONE

## DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

### Notice sur l'Armorial de l'Evêché de Bâle

(Suite et fin.)

Dans l'origine, la noblesse n'était autre chose que l'illustration exquise par des actes de vertu et des services signalés. C'est dans ce sens que le *Patriciat* de Rome donnait la noblesse. Par la suite, ce titre obtint une autre acception et fut attaché à la possession d'un fief. Quiconque recevait un fief était noble, et comme tel, devait suivre son suzerain à la guerre, obligation qui constituait la *vassalité*. Les devoirs du vassal se bornaient à prêter foi et hommage.

L'utilité des fiefs fut en faveur du suzerain, qui retirait le fief à lui, à l'extinction de la descendance mâle du vassal, partout où le fief était régi par l'ancienne loi.

La principauté de Porrentruy avait été donnée aux princes-évêques de Bâle, qui la possédaient et l'ont toujours possédée comme fief de l'Empire. C'est cette dépendance qui mettait, jusqu'en 1797; une différence notable entre la principauté de Porrentruy et l'Evêché de Bâle. Par la principauté on n'entendait que les terres qui relevaient de l'Empire à titre de fief, Porrentruy, Delémont, Moutier, Laufon, les Franches-Montagnes, Birseck, Schliengen, au lieu que l'Evêché comprenait en outre des pays ci-dessus les contrées qui n'en relevaient pas, savoir Bienne, Neuveville, l'Erguel et la montagne de Diesse.

Il y avait beaucoup de fiefs dans l'Evêché de Bâle, et presque tous relevaient directe-

ment de l'Evêché. On en comptait 235 primitivement. Par suite d'extinction de descendance mâle ils retournèrent à l'Evêché, de sorte qu'en 1793 il n'en restait plus que 32.

Les possesseurs de ces fiefs, devenus nobles par le fait même, prenaient des armoiries. De là ces familles nobles qui possédaient la plupart de nos villages dont elles prirent le nom. Toutefois on se tromperait si l'on croyait que toutes ces familles nobles eussent la seigneurie des lieux dont elles portaient le nom. Comme ce n'est que dans le XV<sup>e</sup> siècle que les noms de famille furent fixés, il arriva alors que beaucoup de gentilshommes prirent le nom du lieu où ils possédaient un fief. Les Schœneu s'appelaient autrefois *Hyrrus*. D'autres prirent le nom des offices qu'ils remplissaient auprès du prince, comme les Markalden et les Spender de Delémont; d'autres le durent à des événements fortuits. Enfin, ce qui était fréquent, c'est que les possesseurs de fiefs donnaient aux lieux qu'ils habitaient leur nom de famille. C'est ainsi que :

Courtételle, vient de Cour de Tell, Curtis Tellii.

Courrendlin, de Cour d'Andelin, Curtis Andelini.

Courtelary, de Cour d'Alaric, Curtis Alaricis.

Les premières armoiries authentiques connues dans l'Evêché sont celles des barons d'Asuel ou Hasenburg; savoir : *D'argent à la bande de gueules en sautoir, pour cimier, une couronne d'or surmontée d'un bonnet de sable parsemé de cœurs d'or*. Le premier noble de ce nom portant ses armes est signalé au Livre des fiefs nobles sous le

titre de Bourkart d'Asuel, baron, 8 juillet 1241. Celle de Reich de Reichenstein, de 1225; d'or à une ancre de sable, pour cimier un lion couronné d'or, lamposé de gueules. — Walter de Gerolsegg, 19 avril 1270; d'or à la bande de gueules, pour cimier, une couronne d'or surmontée d'un bonnet de gueules orné de plumes de paon.

La famille noble de Porrentruy, qui figure déjà en 1136 et qui s'éteignit au XV<sup>e</sup> siècle avait pour armes : *De gueules à la bande d'argent, chargée de trois têtes contournées de dragon du champs; l'écu timbré d'un heaume de chevalier, avec un dragon de gueules aux ailes déployées d'argent pour cimier*. Les autres sont des XIII, XIV et XV<sup>e</sup> siècles.

Toutes ces armoiries des familles nobles possédant le fief de l'Evêché ont été dessinées dans le célèbre livre des fiefs nobles au XV<sup>e</sup> siècle. Ce précieux travail était conservé dans les archives du château de Porrentruy. Lorsque le prince-évêque Joseph de Roggenbach s'enfuit de Porrentruy en 1792, il emporta avec lui, à Bienne, puis à Constance où il mourut l'année suivante, le Livre des fiefs. Ce volume d'une richesse, et d'une valeur historique considérable, a été retrouvé dans cette dernière ville et placé à la bibliothèque grand-ducale de Carlsruhe. Grâce à de hautes influences nous avons pu copier et dessiner toutes ces armoiries. Un extrait de cet armorial a été fait dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. On y voit les portraits de tous les évêques de Bâle depuis l'année 1237 jusqu'à Bourkart d'Asuel à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et depuis lors on y a ajouté la suite des armoiries de nos évêques. Cette admirable copie bien re-

Feuilleton du *Pays du dimanche* 35

### Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Quelques minutes plus tard, la calèche du banquier s'arrêtait rue de Fleurus.

Chantal monta d'un trait les deux étages conduisant au petit appartement occupé par la mère de l'officier. Elle sentait confusément qu'il y avait plus qu'un acte de bonté dans la démarche de son père à s'enquérir à prix d'or des nouvelles du lieutenant. Cette preuve d'intérêt lui semblait être une sorte de réparation tacite. Aussi lui tardait-il doublement de porter les bonnes nouvelles reçues, et d'offrir cet hommage à la mère si éprouvée par la souffrance de son fils.

La jeune fille entra sans se faire annon-

cer dans le salon simple et sévère où tout parlait de l'absent.

Les mains croisées sur ses genoux, la vieille dame avait abandonné momentanément la petite brassière de laine, destinée à un enfant pauvre, à laquelle elle travaillait. Les yeux fixés sur les jardins du Luxembourg, auxquels la fenêtre ouverte où elle se tenait servait de cadre, son regard empreint de mélancolie allait des bébés joyeux qui prenaient leurs ébats sous les grands arbres, au kiosque où jouait en ce moment une musique militaire.

Elle se retourna au bruit de la porte que l'on fermait.

— Bonjour, chère madame.

Celle-ci se leva, s'avançant les deux mains tendues vers M<sup>lle</sup> de Verneuil.

— Que je suis heureuse de vous voir, ma petite Chantal ! fit-elle en posant un maternel baiser sur le jeune front qui se tendait vers elle.

— Et moi, donc ! répliqua la jeune fille d'un accent joyeux, Vous êtes toujours sans nouvelles, sans doute ?

— Toujours, hélas !... et d'ici quand ?...

— Pas pour longtemps désormais, Dieu merci ! Je vous en apporte de toutes récentes. Lisez vous-même, dit-elle présentant ouvert le télégramme reçu le matin même par le banquier.

Les yeux de la mère se couvrirent d'une brume de larmes :

— Gauthier vous a télégraphié, mon enfant ? interrogea-t-elle aussi surprise qu'émue.

Une ombre passa sur le clair regard de la jeune fille.

— Non ! oh ! non... répliqua-t-elle tristement. Mais père a eu pitié de notre inquiétude, il s'est adressé à des amis ou à quelqu'un d'influent, je ne sais trop, et je vous apporte l'heureux résultat de ses informations.

liée, a appartenu à Mgr Vautrey, curé de Delémont. Celui-ci l'a donnée par testament au collège de Porrentruy. Malheureusement ce remarquable armorial n'a pas été retrouvé lors de l'exécution du testament de Mgr. Vautrey. L'École cantonale ne le possède pas, malgré la volonté formellement exprimée du donateur.

A côté des familles nobles possédant des armoiries authentiques on trouve également des armoiries de familles bourgeoises, la plupart éteintes et qui ont joué un rôle important dans notre pays. Ces armoiries ne proviennent pas de diplômes impériaux, mais seulement d'une fantaisie ou d'un acte nobiliaire conféré par un seigneur. Ainsi l'abbaye de Lucelle avait le droit d'anoblir les bourgeois.

Les Etats de l'Evêché, les Chapitres, les couvents, les corporations avaient également des armoiries. Quant aux communes, il n'y a que les villes de Bienne, Neuveville, Delémont, St Ursanne, Porrentruy et Laufon qui en possèdent, à cause des privilèges et des franchises que les évêques de Bâle leur accordèrent.

Les communes n'ont jamais eu d'armoiries. Celles qu'on leur attribue ne sont autres que celles des dynasties de ces villages.

Si ces notices héraldiques peuvent intéresser les lecteurs du *Pays du dimanche*, nous pourrions fournir un travail intéressant sur la provenance des armoiries des familles de l'Evêché.

A. D.

## L'expulsée

(Suite et fin)

L'autre s'écarta un peu, comme si le contact de la main douce eût été une brûlure. Ses paupières clignèrent, un pli amer s'accrut à la commissure de ses lèvres.

— Vous laissez bien des malheureux derrière vous, prononça-t-elle sourdement.

Sœur Juliette ouvrit les bras.

— Que voulez vous, ma bonne Thérèse ? Ce n'est pas de notre faute. Ah ! s'il n'avait dépendu que de nous de rester et de continuer à vous venir en aide !... mais on nous a mises à la porte, et nous voilà aussi pauvres que vous.

La vieille ne l'écoutait pas. Elle marmottait :

— La fille à la Madeleine ne passera pas la huitaine ; il n'y a ni feu ni pain chez elle... Grégoire, l'aveugle, est trop vieux pour sortir... Les deux petites de la défunte Martine courent pieds nus dans la neige ; je les ai vu battre par le fermier Thomas parce qu'elles lui deman-

— Je reconnais là la bonté et la délicatesse de M. de Verneuil. Vous le remerciez chaleureusement pour moi, n'est-ce pas, chère petite ? Que Dieu lui rende le bien qu'il me fait aujourd'hui !

— Demandez-lui aussi qu'il nous pardonne le mal que nous vous avons fait. Ne sommes-nous pas la cause indirecte, il est vrai, mais trop réelle de votre chagrin. Jamais je ne me le pardonnerai ! dit Chantal à voix basse.

Et plus haut, dans une soudaine explosion de douleur :

— Oh ! je mourrai si Gauthier succombe ! Si vous saviez combien je l'aime !

La vieille dame serra l'enfant contre sa poitrine. Ses lèvres tremblantes étaient tout d'abord impuissantes à prononcer des paroles, cependant elle parvint à dominer son émotion, et passant une main caressante sur

daient à manger... Moi-même je n'ai plus de soupe et demain je serai chassée de ma mesure...

Plus blanche, plus émue devant l'énumération de ces misères, Sœur Juliette tremblait. Elle se sentait impuissante.

— Que puis-je, maintenant ? murmura-t-elle désolée.

La mendiante, le visage grimaçant, la dévisagea.

— Allons donc !... est-ce que des femmes comme vous, ça se laisse mettre sur le pavé avec rien dans la poche ?

Presque une insulte dans la bouche de cette vieille, ce reproche cingla la jeune religieuse. Elle allait répondre en expliquant sa situation, mais elle eut honte, se retint... La croirait-on seulement ?

Elle baissa plus bas la tête.

— Je ne puis rien, dit-elle encore.

— Allons donc !... répéta la misérable...

Vous n'avez donc pas de cœur !...

C'en était trop. L'âme de Sœur Juliette périe de douceur et de commisération s'émut. Un voile passa devant ses prunelles.

Lentement, ses doigts engourdis s'enfoncèrent sous son tablier noir, dans la large poche de sa robe usée. On entendit un tintement, et sa main ressortit tenant une pièce blanche, une pièce de cent sous, le quart de sa fortune, qu'elle tendit à la vieille. Et, très vite :

— Mère Thérèse, tenez, prenez cet argent... Demain, vous ne serez pas chassée...

Et, avant que la mendiante, surprise, eût le temps de se rendre compte de l'aumône, la petite Sœur affolée s'enfuit, effrayée de son acte, courut jusqu'aux premiers arbres de la lisière de la forêt.

Là seulement, assurée de ne plus être vue, elle se retourna. Dans le lointain, la maigre forme chancelante de la mendiante s'éloignait vers le village.

Sœur Juliette, tout essoufflée, respira et s'assit sur un tronc coupé. Son front brûlait, son cœur battait. Un instant, elle pencha sa tête entre ses mains glacées. Alors, au milieu du silence des alentours, un singulier engourdissement s'empara de son être. Ses pensées évoquèrent le passé. Eveillée pourtant, elle revêtit ses années de solitude, de tranquillité, de paix, nomma dans sa mémoire les protégés de son couvent. Elle revit ses chers pauvres, ces malheureux, ces vieillards impotents, ces enfants demi-nus, entendit leurs plaintes, leurs sanglots, comprit leurs remerciements, tressaillit de la joie peinte sur leurs visages.

Puis ce fut un moment de vide avenir.

Inconsciemment, ses mains cherchèrent dans sa jupe. Il lui restait trois pièces de cinq francs.

le visage bouleversé de sa petite amie, elle dit enfin :

— Ne vous accusez pas, ma chérie ; il n'y a pas lieu de le faire. Après le malfaiteur, les circonstances seules ont été coupables, vous n'y êtes pour rien !

Une nouvelle angoisse étreignit le cœur de la jeune fille, timidement elle demanda :

— Alors... c'est bien vrai, chère madame, vous n'en voulez pas à mon père ?

Il y eut un moment de silence. Oh !... bien court, le temps seulement par M<sup>me</sup> Lenorey de lever son regard au ciel en faisant mentalement une invocation. Elle possédait le secret de son enfant, la mort dans l'âme, elle avait approuvé son héroïque silence ; jugeant, elle aussi, dans sa gratitude, que Gauthier ne pouvait, même pour sa légitime défense, accuser le fils de l'homme auquel il devait tout... elle n'avait donc pas le droit de se plaindre.

Pourquoi les admira-t-elle ?... pourquoi les fit-elle tinter ?...

Oh !... soudain, ce visage hâve, ces traits crispés par la douleur qui se dessinèrent devant elle... oh !... ces petites mains gelées, ces pieds d'enfant gonflés par le froid... oh ! cet aveugle décharné qui lui tendait les bras !...

— Madeleine !... pauvre Grégoire !... infortunés petiot !... murmura-t-elle. Dieu ! quelle vision !...

Dans le creux de sa main, les pièces résonnèrent joyeusement.

Sœur Juliette ne pensa plus, elle écouta le bruit argentin.

Mais bientôt son front si pur se rida, se pourpra.

Elle s'était levée.

— Je suis riche, moi ! s'écria-t-elle en serrant convulsivement ses quinze francs, et... d'autres souffrent, ont froid, ont faim !...

Dans la nuit maintenant toute noire, Sœur Juliette, poussée par une résolution de sainte, rebroussa chemin.

Elle, elle était jeune, vigoureuse... pourquoi son sacrifice ne serait-il pas entier ?... Servante de Dieu et des pauvres, la charité est sa loi... De l'argent ?... à elle ?... pourquoi ?...

\* \* \*

Cette nuit, une ombre toute menue parcourut ce village, trotta, zigzagua à travers les ruelles les plus pauvres. Par instant, elle disparaissait...

Comme un ange du ciel, profitant des ténèbres, Sœur Juliette visita une dernière fois ses pauvres. Ce qu'elle avait, elle le donna. Ses protégés la béniraient quelques jours encore.

Quand elle n'eut plus rien, elle disparut.

\* \* \*

L'aube naissante surprit la petite Sœur au milieu de la forêt. Alertée, elle marchait, un cantique aux lèvres. Elle était heureuse. Plus pauvre que les pauvres à qui elle avait distribué son dernier sou, elle se sentait allègre.

Pouvait-on lui demander plus ?... Un cœur ! elle en avait un, bien des humbles le pouvaient certifier.

Ah ! que ne connaissait-elle les ergotages des esprits forts ?... Mais que lui importait le monde et ses rancunes idiotes ?... Trop bonne, trop pure, trop charitable, elle ne les eût pas comprises...

C'était une simple religieuse, une de celles qu'on chassa avec tout l'apparat de la force armée. Quelle gloire !

Ce jour-là, dénuée de tout, Sœur Juliette entra en service chez son amie.

PIERRE-PAUL FÉVAL.

— M. de Verneuil a été l'insigne bienfaiteur de ma famille, voilà ce que je ne puis oublier ! dit-elle lentement. Pourquoi lui en voudrais-je, d'ailleurs ! Je serais injuste ! car il s'est montré magnanime jusque dans la rigueur. Les charges étaient si écrasantes pour mon pauvre Gauthier !... D'autres l'auraient traduit devant les tribunaux en dépit de ses protestations, n'est-ce pas ? Votre père s'est contenté de lui retirer son estime, de le rejeter loin de lui... Cette dure épreuve passera, s'il plaît à Dieu, et l'innocence de mon fils éclatera là haut si ce n'est ici-bas !

— Oh ! dès ici-bas, chère madame, j'en ai la certitude ! Si seulement il avait voulu, ainsi que père l'en priait, jurer qu'il n'était point entré ce matin-là dans son bureau ; bien des douleurs nous eussent été épargnées à tous.

(A suivre.)